

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Band:** 32 (1974)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Le mouvement syndical dans le secteur public  
**Autor:** Villat, Joseph  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-137261>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le mouvement syndical dans le secteur public

Joseph Villat,  
ex-secrétaire VPOD,  
Lausanne

Nous disons... *mouvement syndical*... car il est composé d'organismes dynamiques, au sens étymologique du terme, mais aussi pour le distinguer de ces faux syndicats — statiques ceux-ci et que d'aucuns appelleraient volontiers faux bourdons si l'image n'était pas trop irrévérencieuse — disons donc plutôt de ces « amicales » que forment les associations d'employés, de fonctionnaires et d'ouvriers des services publics. Pour bien fixer d'emblée la limite entre ces deux formes d'organisations, syndicats/amicales, citons un article qu'écrivait en 1967 André Chavanne, alors président du Conseil d'Etat genevois: « Dans certains cantons helvétiques, les plus retardés au point de vue social, les intérêts des fonctionnaires ne sont défendus que par des associations inconsistantes. Leurs comités, trop souvent renouvelés pour être efficaces, représentent la majorité politique locale et tentent de justifier leur existence en présentant de rares revendications spectaculaires se condamnant elles-mêmes par leur mauvaise préparation et par leurs excès. Les vrais syndicats travaillent à longue échéance et ne peuvent réussir vraiment qu'en disposant de conseils, de documents et de moyens d'appréciation et de comparaison qu'offre l'appartenance à une grande centrale. »

Mais nous disons aussi... *secteur public*... ce qui confère à ce mouvement un caractère qui le distingue, sans l'opposer, de ceux rencontrés dans le secteur privé. Il s'agit en fait d'une portion sociale économique-politique que certains pourraient estimer ou croire homogène mais qui se révèle être en réalité fort diverse. Portion composée de grandes entreprises ou régies à l'échelle fédérale ou nationale — CFF, PTT, Swissair — mais aussi de minuscules unités — petites communes par exemple. Portion qui, dans sa presque totalité, échappe au régime des conventions collectives et où la négociation paritaire a pour limite la volonté intransigeante et définitive du législateur. Portion aussi où les grands patrons, où les directeurs sont à la fois les employeurs et les collègues — organisés souvent dans le même syndicat — de leurs partenaires sociaux.

Nous pourrions allonger la liste. Ajoutons seulement que, si le secteur public ne connaît pas les mêmes impératifs de rendement et de rentabilité que son grand jumeau, ses comptes sont épluchés, publiés, discutés, négociés, étalés au grand jour. Quant au personnel qu'il emploie, certains semblent penser qu'il n'a aucun souci, puisqu'il est nommé par la volonté du peuple. C'est oublier que le peuple est un patron tortueux, difficile, vindicatif et jaloux. En définitive, c'est au sein de ce secteur public que nous trouvons les employés les plus humbles — aides de maison, employés de la voirie — mais aussi les plus prestigieux — artistes dramatiques, étoiles de la danse, diplomates, magistrats, pilotes de ligne, aiguilleurs du ciel, médecins et nous en passons.

Suffit! Le portail étant ainsi ouvert, entrons. Et d'abord examinons cet organisme central, faitier, sorte de tronc autour duquel s'accrochent les branches du mouvement:

## L'UNION FÉDÉRATIVE DU PERSONNEL DE LA CONFÉDÉRATION ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (UF)

### Ce qu'elle comprend:

+ Fédération suisse des cheminots (SEV)	57 701 membres
+ Fédération suisse du personnel des services publics (VPOD)	39 215 membres
+ Union suisse de fonctionnaires des postes, téléphones et télégraphes (UPTT)	23 613 membres
+ Société suisse des fonctionnaires postaux (SSFP)	5 757 membres
+ Association suisse des fonctionnaires des télégraphes et des téléphones (ASFTT)	3 817 membres
+ Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie (groupe fabriques d'armes et de munitions) (FTMH)	* 1 550 membres
+ Fédération suisse du personnel des douanes (FSPD)	3 534 membres
Association du personnel de l'administration générale de la Confédération (APC)	* 12 298 membres
Association suisse des fonctionnaires des douanes	* 1 242 membres
Société suisse des buralistes postaux	* 3 582 membres
<i>soit au total plus de 150 000 membres.</i>	

+ Organisations affiliées à l'Union syndicale suisse.

\* Chiffres de 1972.

On peut être frappé par le caractère hybride, et pourtant jamais ambigu, de cette composition. Les organisations affiliées à l'Union syndicale suisse font ici bon ménage avec d'autres. On retrouvera d'ailleurs cette situation plus loin, lorsque nous parlerons de la Fédération suisse des PTT. La proportion des non-affiliées est cependant si peu importante — environ 15% — qu'on distingue immédiatement les influences.

Deuxième constatation: les employés affiliés à la Fédération suisse des employés (FSE) ou aux syndicats chrétiens ne font pas partie de l'Union fédérative. Pas davantage d'ailleurs que la Société suisse des instituteurs (env. 20 000 membres), l'Union centrale du personnel des Etats et des communes (env. 24 000 membres), la Fédération des fonctionnaires de police (12 160 membres), la Société pédagogique romande (env. 15 000 membres), organisations pourtant spécifiques du secteur public. Fondées la plupart du temps sur un mode purement corporatiste, ne voulant connaître et défendre que les seuls intérêts de leurs membres, ignorant volontairement que le monde du travail doit être solidaire au-delà des purs intérêts de la corporation, elles veulent rester autonomes et faire cavalier seul, se contentant souvent de copier les méthodes et le dynamisme de l'Union syndicale suisse et de ses fédérations, reprenant leurs thèmes généraux, les défendant parfois, mais, au fond, affaiblissant ainsi de tout leur poids numérique l'effort réalisé par les grands syndicats.

Certains, nous le savons, retournent l'argument. L'Union PTT, le personnel des douanes, les cheminots, les fonctionnaires postaux ne sont-ils pas organisés sur une base corporatiste? Ils oublient que la collaboration avec l'Union syndicale suisse, l'examen des problèmes dans un cadre qui déborde la corporation, enlève toute trace de corporatisme étroit. Ces fédérations représentent les intérêts d'une corporation, certes, mais pour les confronter avec ceux des autres. Au sein de l'Union syndicale suisse, les thèses s'affrontent. Les opinions s'aiguisent au contact des délégués des autres corps de métiers, du secteur public comme du secteur privé, et quel que soit le rang hiérarchique des intéressés; acte de pure démocratie que seul un syndicat réel peut offrir.

### **Son activité**

D'après ses statuts, «l'Union fédérative a pour but de défendre et de sauvegarder les intérêts économiques et moraux de l'ensemble des fédérations qui lui sont affiliées». Elle s'efforce d'atteindre ce but, notamment,

- en établissant les revendications du personnel, en les défendant et en les présentant devant les autorités compétentes;
- en organisant les mouvements communs à l'ensemble des fédérations qui la composent...

A l'inverse des fédérations, elle ne s'occupe pas des questions ou des affaires concernant des membres individuellement.

L'Union fédérative est représentée au sein de la commission paritaire pour les affaires du personnel fédéral, de la commission de la loi sur la durée du travail, de la commission disciplinaire. Le statut des fonctionnaires, la loi sur les traitements, la classification des fonctions du personnel fédéral, font l'objet de ses soins attentifs, mais aussi les problèmes liés aux caisses d'assurance du personnel. Elle collabore avec l'Union syndicale suisse et d'autres grandes centrales syndicales afin de mener à chef les tâches essentielles prévues dans ses statuts.

Détaillons encore...

## **LA FÉDÉRATION SUISSE DES CHEMINOTS (SEV)**

Unité dans la diversité... Le principe fondamental sur lequel repose la Confédération suisse vaut aussi pour la SEV. Chez les cheminots, catégorie professionnelle numériquement la plus importante de celles qui composent l'Union fédérative, on est syndiqué à plus de 90%. Certains travailleurs sont affiliés aux syndicats chrétiens ou à d'autres organisations moins importantes, mais, avec près de 60 000 adhérents, la Fédération suisse des cheminots peut être considérée comme l'organisation professionnelle vraiment représentative du personnel des chemins de fer et autres entreprises de transport concessionnaires.

Née en 1919 de la fusion de dix associations différentes, la SEV répartit ses sociétaires en onze sous-fédérations:

1. Le personnel ouvrier (APV): 54 sections, 11 000 membres.
2. Les gardes (WPV): 26 sections, 2 000 membres.
3. Le personnel de la manœuvre (RPV): 34 sections, 3 100 membres.

4. Le personnel des gares (SBV): 22 sections, 5900 membres.
5. Le personnel des trains (ZPV): 34 sections, 3500 membres.
6. Le personnel des locomotives (LPV): 29 sections, 3200 membres.
7. Le personnel des services de surveillance et de sécurité (VAS): 9 sections, 2600 membres.
8. Le personnel de l'administration centrale (VPV): 10 sections, 2000 membres.
9. Le personnel des ateliers (WAV): 7 sections, 2200 membres.
10. Le personnel des chemins de fer privés et des compagnies de bateaux à vapeur (VPT): 95 sections, 12000 membres.
11. Les pensionnés (PV): 21 sections, 15000 membres.

*Nota:* Les sigles (APV, WPV, etc) sont issus de la désignation allemande.

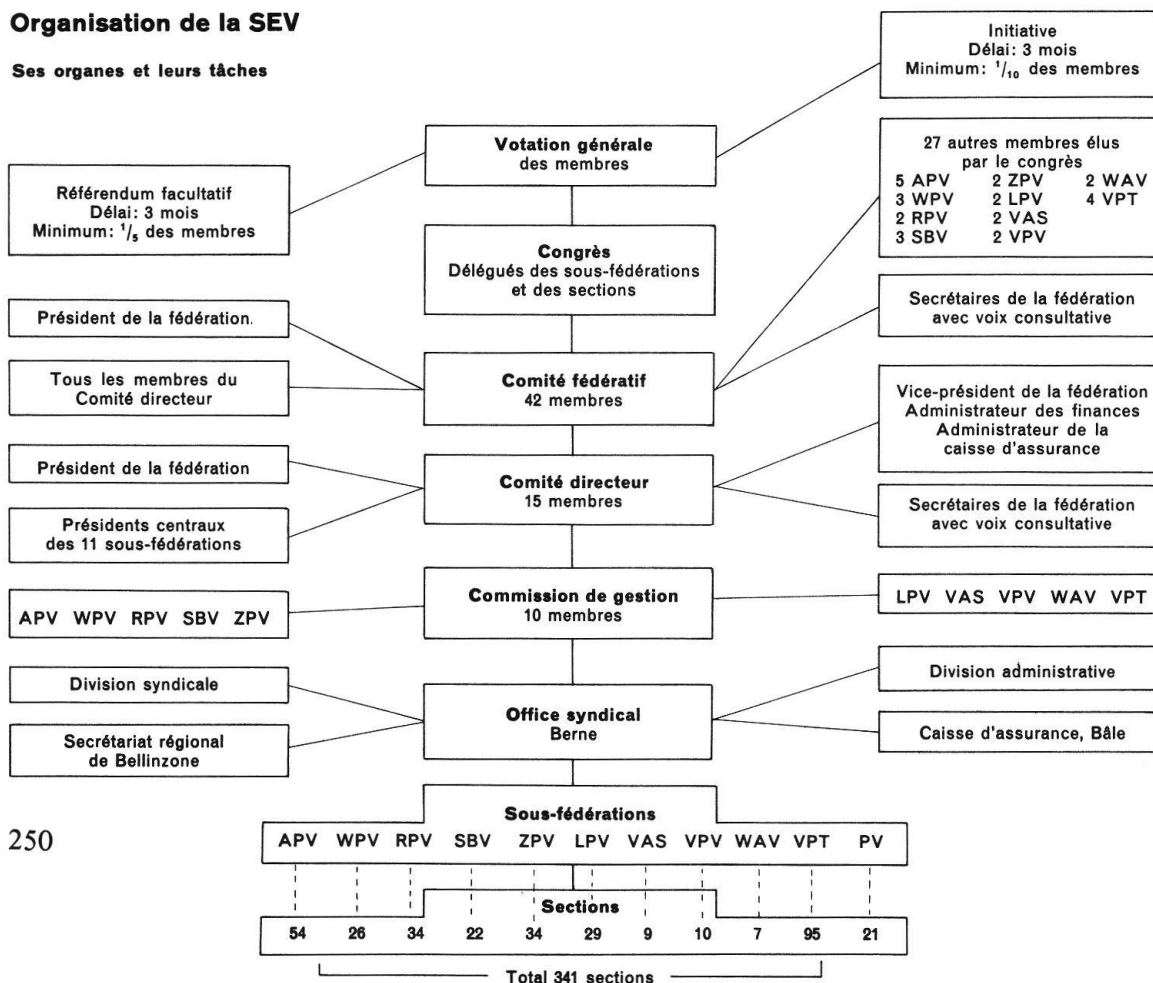
Pour maintenir durablement les liens démocratiques, il est évident que cette diversité pyramidale pose de nombreux problèmes d'organisation. Aussi l'organigramme de la fédération a-t-il nécessité une délicate mise au point, afin que les structures de base ne défavorisent personne.

Comme pour toutes les autres fédérations syndicales, les pierres angulaires de la SEV sont la liberté absolue de chaque membre en matière de conception philosophique et religieuse, la neutralité de la fédération dans le domaine confessionnel et son indépendance politique.

Sur le plan international, des liens étroits unissent la Fédération suisse des cheminots à la Fédération internationale des ouvriers des transports (ITF), qui compte plus de cinq millions d'adhérents dans le monde libre.

## Organisation de la SEV

### Ses organes et leurs tâches



## LA FÉDÉRATION SUISSE DU PERSONNEL DES SERVICES PUBLICS (VPOD)

Une petite union syndicale, a-t-on dit de cette fédération issue, en 1906, de quelques associations locales d'ouvriers de communes. Avec ses quelque 40 000 membres, dont environ 10 000 en Suisse romande, elle se situe au quatrième rang des fédérations syndicales. Fondée par Hermann Greulich, dont le nom est encore souvent cité dans les mouvements de travailleurs, elle a toujours connu à sa tête des hommes bouillants, qui furent à la fois de grands syndicalistes et de brillants politiciens. La VPOD attache beaucoup d'importance à réaliser ses revendications au moyen de pourparlers directs avec les autorités. Elle se présente comme «le syndicat des ouvriers, employés et fonctionnaires des communes, des cantons et de la Confédération ainsi que des entreprises mixtes et de l'économie privée remplissant des tâches publiques». Comptant des sociétaires répartis dans de nombreuses professions, de l'ouvrier de voirie ou de l'aide de maison aux magistrats et aux professeurs d'université, en passant par les agents de police, les infirmières et les employés d'administration, elle a créé des cartels et des commissions professionnelles, soit en particulier:

- le cartel de l'énergie,
- le cartel des établissements hospitaliers,
- le cartel des ouvriers militaires,
- la commission professionnelle de l'enseignement,
- la commission professionnelle de la police,
- la commission professionnelle des jardiniers.

La fédération, les cartels et les commissions professionnelles entretiennent des relations étroites avec les organismes internationaux correspondant, soit notamment:

- l'Internationale des services publics,
- l'Internationale des ouvriers des transports,
- le Secrétariat professionnel international de l'enseignement,
- la Fédération internationale des musiciens,
- la Fédération internationale des acteurs,
- ainsi qu'avec la Confédération internationale des syndicats libres, qui englobe environ 60 000 000 de membres.

Comme beaucoup d'autres fédérations, la VPOD a créé une assistance judiciaire gratuite. Elle accorde des secours à ses membres tombés dans la gêne et garantit l'octroi de prêts par la Banque Centrale Coopérative. Dotée de deux secrétariats fédératifs, à Zurich et à Lausanne, elle est généralement considérée comme une des fédérations les plus efficaces.

Son programme de travail, intitulé *Pour une vie meilleure — Des droits accrus. Une économie saine*, précise dans quel sens la VPOD entend l'indépendance politique et la neutralité confessionnelle.

«La VPOD est politiquement indépendante. Elle juge les partis selon leur comportement dans la lutte pour l'existence des salariés. Pour remplir une partie importante de ses tâches, la VPOD doit se servir de l'arme politique. C'est la raison pour laquelle, lors de votations

populaires ou d'élections, elle collabore avec les organisations politiques ayant des vues qui se rapprochent le plus des siennes.

» La VPOD est confessionnellement neutre... Elle considère que les questions d'ordre religieux et confessionnel doivent rester des affaires strictement personnelles de chaque individu...»

## **LA FÉDÉRATION SUISSE DES PTT**

Constituée dans sa forme actuelle en 1960, la Fédération suisse des PTT groupe les organisations suivantes:

- + l'Union PTT: 23 700 membres,
- + la Société suisse des fonctionnaires postaux: 5700 membres,
- + l'Association suisse des fonctionnaires des téléphones et des télégraphes: 3900 membres, la Société suisse des buralistes postaux: 3600 membres, ainsi que 1700 membres affiliés à l'Association du personnel de l'administration générale de la Confédération.
- + Affiliées à l'Union syndicale suisse.

La Fédération suisse des PTT représente ainsi 39 000 membres soit le 78 % de l'effectif total du personnel des PTT. En fait, elle englobe toutes les organisations professionnelles du personnel des PTT se réclamant du syndicalisme libre, devenant ainsi un facteur déterminant pour la formation de l'opinion dans les milieux concernés.

Le comité de la Fédération prend des décisions définitives et obligatoires sur les affaires soumises directement par l'Entreprise des PTT ou par des organisations faïtières. Lorsqu'une affaire touche aux intérêts de plusieurs associations, la décision n'est obligatoire pour toutes les associations adhérentes que si elle est prise à l'unanimité.

## **L'UNION PTT**

L'Union suisse des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones (Union PTT) organise principalement le personnel en uniforme de la poste et des télégraphes, les spécialistes des télécommunications, ainsi que les agents des professions artisanales et techniques. Les cadres artisanaux en font aussi partie. Fondée en 1891, l'Union est de loin la plus grande organisation syndicale dans le domaine des PTT. Dans certains lieux, le degré d'organisation atteint 99 %. La plus petite section comprend 44 membres et la plus grande, environ 2000. Le 10 % de l'effectif total est représenté par les retraités, qui ont les mêmes droits que leurs collègues en service actif. La part des femmes est relativement minime, car elles ne sont qu'un millier. Cela provient du fait que les femmes sont peu nombreuses dans les professions organisées au sein de l'Union PTT. Cette remarque vaut également pour les travailleurs étrangers. En chiffres ronds, les PTT n'occupent que 250 travailleurs étrangers soumis au contrôle. Précisons toutefois que le degré des étrangers syndiqués est égal à celui valable pour le personnel suisse.

## **LA SOCIÉTÉ SUISSE DES FONCTIONNAIRES POSTAUX (SSFP)**

Fondée en 1893, cette société comptait en 1973 42 sections et 5757 membres. Ceux-ci sont recrutés parmi les fonctionnaires moyens et supérieurs des deux sexes travaillant dans quelque 580 offices postaux, y compris le service des chèques, et les onze directions d'arrondissement. Dans le personnel masculin, diplômé et gradé de l'exploitation et de l'administration, le degré d'organisation atteint 80%. En revanche, les femmes occupées au service des chèques ou dans l'administration des arrondissements collaborent peu au sein de la société. Cette situation semble due au nombre élevé des mutations dans le personnel, principalement parce que les femmes ne restent en moyenne que trois ou quatre ans dans l'entreprise.

La Société suisse des fonctionnaires postaux entretient un secrétariat permanent en commun avec la Société des buralistes postaux, l'Association suisse des fonctionnaires des télégraphes et des téléphones, ainsi que la Fédération suisse du personnel des douanes. Ces quatre organisations publient un hebdomadaire commun.

## **L'ASSOCIATION SUISSE DES FONCTIONNAIRES DES TÉLÉPHONES ET DES TÉLÉGRAPHES (ASFTT)**

L'ASFTT recrute ses membres parmi les téléphonistes, les télégraphistes, le personnel administratif des 17 directions d'arrondissement des téléphones, tant hommes que femmes, et le personnel de Radio Suisse S.A. Une brochure publiée l'an dernier, précise: « Alors que le degré d'organisation du personnel masculin et de Radio-Suisse peut être qualifié de bon, il n'en est pas de même en ce qui concerne le personnel féminin où les fluctuations sont plus marquées puisque la durée moyenne de l'emploi des téléphonistes se situe entre deux et trois ans. »

## **LA SOCIÉTÉ SUISSE DES BURALISTES POSTAUX**

Le buraliste postal n'est pas un fonctionnaire soumis à la loi sur la durée du travail; il est le gérant d'un office de poste où le trafic n'exige pas l'engagement de plus de trois personnes à journée de travail pleine. Le système est basé sur l'entreprise dite familiale et en certains lieux, effectivement, on est buraliste de père en fils. Cependant, comme pour le reste du personnel fédéral, le buraliste postal est nommé par périodes administratives de quatre ans.

Le degré d'organisation est d'environ 85%. Il faut toutefois préciser que la société est affiliée à la Fédération suisse des PTT, à l'Union fédérative du personnel de la Confédération, mais pas à l'Union syndicale suisse.

## **CONCLUSION**

Il reste à terminer. Nous pourrions encore aborder des thèmes tels que ceux de la presse syndicale, des prestations sociales de chaque fédération, des activités de loisirs qu'elles offrent à leurs membres. Nous pourrions aussi parler des revendications proposées par l'Union

fédérative et par chaque organisation en particulier. Ceci nous entraînerait trop loin, et d'ailleurs nous risquerions de les retrouver dans d'autres articles voisins de celui-ci. Aujourd'hui nous nous en sommes tenus aux structures générales.

Nous ne pouvons cependant pas clore ce chapitre sans établir deux perspectives, reprises dans les programmes de travail de la plupart des organisations syndicales et que nous extrayons de ceux de la VPOD et de la SEV:

« Le nombre des membres et la puissance de l'organisation sont des choses importantes, mais il en est une qui est plus importante encore: c'est la participation active des membres à la vie et à l'action de la fédération et l'appui personnel qu'ils lui donnent pour lui permettre de réaliser ses objectifs...

» Les organisations nationales et internationales précitées sont d'incontestables bastions contre toutes les dictatures. Leur devise est immuable: Lutter pour la liberté, pour le progrès social et la justice sociale.»